

Nous sommes «au milieu du gué», une révision est en cours, qui devrait apporter deux éléments fondamentaux qui vous intéresseront très certainement. Le premier c'est que l'on passe d'un système qui subventionne les caisses-maladie à un système qui subventionne les assurés, ce qui devrait permettre de tenir compte, jusqu'à un certain point, de leur capacité financière. Je crois que, dans ce sens-là, la révision fait en tout cas un pas dans la direction que vous avez indiquée dans votre intervention, mais il est clair qu'elle reste fidèle au système de l'existence de caisses multiples et même qu'elle l'élargit, puisque des assureurs privés, pour autant qu'ils ne poursuivent pas de but lucratif dans l'assurance-maladie sociale, pourraient également accéder à la pratique de celle-ci.

Je crois qu'il faut donner ses chances à ce projet. Je lui en donne personnellement beaucoup, et je m'engage, autant que faire se peut, pour que ce projet puisse effectivement être adopté, s'il devait être mis en question et trébucher sur des oppositions de tous types – parlementaires, populaires ou d'intérêts particuliers. J'aimerais simplement relever que cette crainte avait déjà été formulée par le Conseil fédéral – avant que je n'y entre – dans son message sur l'initiative du Parti socialiste et de l'Union syndicale suisse. Si effectivement les pessimistes devaient gagner dans ce domaine, je crois que d'autres solutions devraient être envisagées, qui feraient un pas de plus vers les propositions qui vous tiennent à coeur, Monsieur Maspoli, et qui iraient certainement davantage dans le sens d'un financement direct en fonction de la capacité financière des assurés. Encore une fois, laissons ses chances à ce projet, tel qu'il est présenté au Parlement.

Je terminerai avec les questions posées par M. Leuenberger Ernst. Je voudrais atténuer les craintes formulées dans plusieurs articles de presse et dire qu'elles sont à différencier selon les branches d'assurances sociales. Je ne partage pas, en particulier, les craintes relatives à la prévoyance vieillesse et survivants. Je crois que, dans ce domaine, nous avons effectivement la possibilité de mettre en place, sans panique, une 11e révision de l'AVS, et une révision du 2e pilier. Les tendances sur le plan de la démographie ont l'avantage d'être connues longtemps à l'avance, et si nous avons rendez-vous avec l'histoire, ce n'est qu'au prochain millénaire. Et, même s'il est déjà bien proche, cela nous laisse malgré tout le temps de mettre en place les révisions en question. Encore une fois, je voudrais éviter que l'on fasse peur à ceux qui, actuellement, reçoivent ces prestations ou qui les recevront prochainement. Elles sont garanties.

Pour préparer cette révision, nous devons réfléchir à la relation entre les trois piliers, et surtout entre les deux piliers sociaux, les deux premiers. Ces travaux sont actuellement en cours.

D'autres branches sont en déséquilibre. J'ai parlé tout à l'heure de l'assurance-invalidité, mais je tiens à dire que les allocations pour perte de gain se portent très bien. Il faudra bien voir dans quelle mesure on peut, sans charger davantage les entreprises, veiller à en assainir une sans nuire aux autres.

Je crois qu'en ce qui concerne l'assurance-maladie il appartiendra certainement à votre Conseil et au Conseil des Etats, en prenant des décisions sages, dans le domaine de la taxe à la valeur ajoutée, de ne pas compromettre le financement d'une assurance que nous sommes précisément en train de développer dans le sens d'une véritable assurance sociale.

Le problème de la pauvreté a été soulevé. C'est un problème dont la responsabilité principale incombe malgré tout aux cantons dans notre système de droit. Toutefois, là aussi, nous devons faire un travail qui consiste à réfléchir davantage, à combler les trous entre les différentes branches des assurances sociales. Nous devons garder présente à l'esprit l'idée de l'harmonisation des assurances sociales – nous aurons d'ailleurs l'occasion d'en parler sur le plan formel, avec les propositions relatives à la loi sur l'harmonisation des assurances sociales qui sont à l'étude chez vous –, mais nous devons aussi veiller, et ce sera certainement une tâche de mon département, à une certaine harmonisation matérielle et voir si les prestations complémentaires peuvent rester uniquement liées aux instruments qui existent actuellement, l'AVS et l'AI, ou si elles ne devraient pas être développées pour combler les

trous qui existent actuellement et qui sont à l'origine de la pauvreté que vous avez évoquée.

Genehmigt – Approuvé

Abschreibung – Classement

Antrag des Bundesrates

Abschreiben der parlamentarischen Vorstösse gemäss der Beilage zum Bericht

Proposition du Conseil fédéral

Classer les interventions parlementaires selon l'annexe du rapport

Angenommen – Adopté

Die Beratung dieses Geschäftes wird unterbrochen

Le débat sur cet objet est interrompu

93.023

PTT. Voranschlag 1993.

Nachtrag I

PTT. Budget 1993.

Supplément I

Botschaft und Beschlussentwurf vom 21. April 1993
Message et projet d'arrêté du 21 avril 1993

Bezug bei der Generaldirektion PTT,
Viktoriastrasse 21, 3030 Bern
S'obtiennent auprès de la Direction générale des PTT,
Viktoriastrasse 21, 3030 Berne

Beschluss des Ständerates vom 8. Juni 1993
Décision du Conseil des Etats du 8 juin 1993

Kategorie III, Art. 68 GRN – Catégorie III, art. 68 RCN

Frey Walter, Berichterstatter: Ich kann mich wirklich kurz fassen. Der erfreulich kleine Nachtrag, dessen Details Sie der Botschaft entnehmen können, gab in der Finanzkommission zu keinerlei Bemerkungen Anlass.

Wir empfehlen Ihnen einstimmig, den Nachtrag I zum Voranschlag 1993 der PTT-Betriebe zu genehmigen.

Erfreulich ist, dass daraus auch hervorgeht, dass die Generaldirektion der PTT den Voranschlag 1993 für erfüllbar erachtet. Mit anderen Worten und konkret ausgedrückt heisst das: Die PTT-Betriebe betrachten das anvisierte Ziel eines Gewinns von 107 Millionen Franken auch aus heutiger Sicht als realistisch.

M. Comby, rapporteur: En ce qui concerne le crédit supplémentaire pour l'exercice 1993, je tiens à préciser deux choses. Tout d'abord, il s'agit d'un montant de 11,389 millions de francs; ensuite, les crédits de paiement feront l'objet d'une compensation interne.

Je vous prie de vous référer au message du Conseil fédéral à ce sujet et je conclurai sur une note optimiste: le gouvernement nous promet un bénéfice d'entreprise pour les PTT de 107 millions de francs pour 1993. Il faut donc que ce défi soit relevé avec succès.

Je vous invite, au nom de la Commission des finances qui l'a fait à l'unanimité, à accepter ce crédit supplémentaire pour l'exercice 1993.

Eintreten ist obligatorisch

L'entrée en matière est acquise de plein droit

Detailberatung – Discussion par articles

Titel und Ingress, Art. 1, 2

Antrag der Kommission

Zustimmung zum Beschluss des Ständerates

Titre et préambule, art. 1, 2

Proposition de la commission

Adhérer à la décision du Conseil des Etats

Präsident: Die SP-Fraktion, die grüne Fraktion, die LdU/EVP-Fraktion, die FDP-Fraktion sowie die SVP-Fraktion melden, dass sie mit den Anträgen der Kommission einverstanden sind.

Angenommen – Adopté

Gesamtabstimmung – Vote sur l'ensemble

Für Annahme des Entwurfes

87 Stimmen
(Einstimmigkeit)

An den Bundesrat – Au Conseil fédéral

Schluss der Sitzung um 12.55 Uhr

La séance est levée à 12 h 55

PTT. Voranschlag 1993. Nachtrag I

PTT. Budget 1993. Supplément I

In	Amtliches Bulletin der Bundesversammlung
Dans	Bulletin officiel de l'Assemblée fédérale
In	Bollettino ufficiale dell'Assemblea federale
Jahr	1993
Année	
Anno	
Band	III
Volume	
Volume	
Session	Sommersession
Session	Session d'été
Sessione	Sessione estiva
Rat	Nationalrat
Conseil	Conseil national
Consiglio	Consiglio nazionale
Sitzung	11
Séance	
Seduta	
Geschäftsnummer	93.023
Numéro d'objet	
Numero dell'oggetto	
Datum	15.06.1993 - 08:00
Date	
Data	
Seite	1222-1223
Page	
Pagina	
Ref. No	20 022 833

Dieses Dokument wurde digitalisiert durch den Dienst für das Amtliche Bulletin der Bundesversammlung.

Ce document a été numérisé par le Service du Bulletin officiel de l'Assemblée fédérale.

Questo documento è stato digitalizzato dal Servizio del Bollettino ufficiale dell'Assemblea federale.